2.4. L'accès à une victime visible réfugiée en hauteur

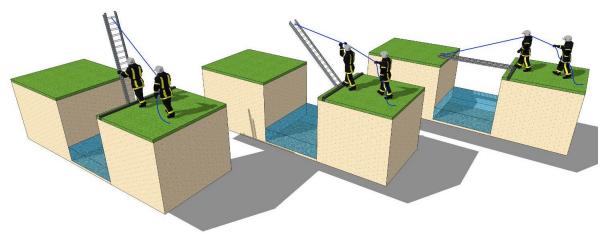
Lorsque la victime est valide, et située de l'autre côté d'un vide, il convient de vérifier qu'un appui des extrémités de l'échelle à main est possible et sûr (rebord, horizontalité...).

L'échelle est alors montée au niveau, face à la victime par deux sapeurs-pompiers.



Emploi de l'échelle uniquement reployée totalement

L'échelle à mains est positionnée à la verticale, si possible en butée sur un élément de maçonnerie ou un équipement solidement ancré, puis abaissée au moyen d'une commande, ou du trait en plaçant le grand plan vers le bas comme indiqué sur le schéma suivant.



© Guillaume Vermeulen - SDIS 59

En l'absence de rebord ou d'ancrage, le sapeurpompier bloque l'échelle avec ses pieds lors de la rotation, afin qu'elle ne glisse pas.

L'échelle peut aussi être avancée par les sapeurspompiers se trouvant de part et d'autre des montants (en fonction de l'espace à franchir).



© SDIS 59

2.5. Les utilisations particulières des échelles à mains

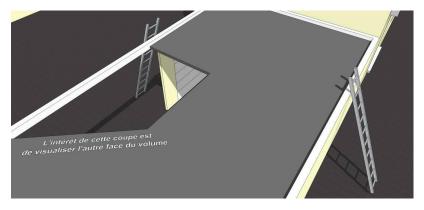
• La mise en place d'un point d'ancrage en surplomb

Il est possible d'utiliser une échelle à mains pour disposer d'un point d'ancrage en surplomb.

Dans ce cas, et afin de disposer du maximum de résistance à l'effort de cet agrès, il convient d'utiliser l'échelle uniquement reployée.

• La désolidarisation des 2 plans d'une échelle à mains :

Cette manœuvre permet d'obtenir deux échelles distinctes (création d'un cheminement, sauvetages multiples à des hauteurs limitées...):



© Guillaume Vermeulen - SDIS 59



Une personne par plan au maximum.

• La création d'un ancrage artificiel

Une échelle à coulisse reployée peut être disposée en travers d'une porte afin de créer un ancrage artificiel.

L'amarrage prendra place sur les montants de l'échelle.



© Antoine Lalisse - SDIS 59



S'assurer de la solidité des matériaux supportant l'ouvrant utilisé. Attention aux cloisons creuses légères.